

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JANVIER 2022**

Délibération
n°2022.01.006.B

**Contrat de ville 2022 :
demandes de subventions**

LE DOUZE JANVIER DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et en visio-conférence suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 06 janvier 2022

Secrétaire de Séance : Michel ANDRIEUX

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Vincent YOU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s) : Michel BUISSON, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 JANVIER 2022**DÉLIBÉRATION
N° 2022.01.006.B**

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CONTRAT DE VILLE 2022 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Contrat de Ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en direction des quartiers défavorisés de l'agglomération et de leurs habitants. Il répond aux enjeux de développement solidaire et de cohésion sociale de l'agglomération.

Le Contrat de Ville est un dispositif multipartenarial qui associe l'État, GrandAngoulême et les communes d'Angoulême, de Soyaux, de La Couronne, le Département et la Région ainsi qu'une large communauté d'acteurs (le Recteur d'Académie, les bailleurs sociaux, la Caisse d'Allocation Familiale, Pôle Emploi...).

Sur la base des critères de sélection définis par l'Etat (niveaux de revenus et taille du quartier), 5 quartiers ont été retenus pour bénéficier en priorité de l'animation et du développement du contrat de ville. Il s'agit de : Basseau-Grande Garenne, Bel Air-Grand-Font, Ma Campagne à Angoulême, le Champ de Manœuvre à Soyaux et L'Etang des Moines à La Couronne.

Le Contrat de ville allie les 3 dimensions du développement d'un quartier : économique, urbaine, sociale.

Dans le cadre dans le cadre de ses compétences, GrandAngoulême porte des projets en réponse aux orientations fixées annuellement, en partenariat avec l'Etat, BPI France et la Région notamment. Il convient donc de solliciter les co-financements auprès de ces partenaires. Les projets et les montants financiers sont les suivants :

Projets	Montant total	Financeurs sollicités	Subvention à solliciter (taux)
Evaluation finale du contrat de ville et préparation de la nouvelle contractualisation : appui méthodologique	40 000,00 €	Préfecture	14 700,00 € (36,75 %)
Animation et coordination du dispositif CitésLab GrandAngoulême	66 128,00 €	Préfecture	16 532,00 € (25 %)
		BPI	19 838,00 € (30 %)
		Région Nouvelle-Aquitaine	13 226,00 € (20 %)
Plan d'actions CitésLab 2022	32 000€	Préfecture	16 000,00€ (50 %)
SAS de préparation aux missions du BTP dans le cadre des clauses d'insertion 2022	8 000,00 €	Préfecture	4 000,00 € (50 %)

Le montant total des subventions sollicitées sur les 4 projets s'élève à 84 296,00 €.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à solliciter les demandes de subventions notamment auprès de la Préfecture de la Charente, de BPI France et de la région Nouvelle-Aquitaine et à signer tous les documents se rapportant à ces projets.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
14 janvier 2022	14 janvier 2022